

## ACTE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION

### Concession n° 4/10/123

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par Mme PINOSA Christiane domiciliée, à CORBAS (Rhône), 12 avenue Charreyre et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°4/10/123.

Il est accordé une concession quinzenaire au nom de Mme ROCHY Lucienne à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de quinze ans prenant effet le 18 mai 2024 et expirant le 18 mai 2039.

La concession est accordée moyennant la somme de mille cent Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 4 novembre 2024

Le Maire

